

Processus d'évaluation environnementale : cadre de référence provisoire pour le comité d'experts

Commentaires d'Ingénieurs Canada

Les questions concernant le présent rapport doivent être envoyées directement à :

Joey Taylor
Chef de pratique, Politiques publiques
Ingénieurs Canada
Joey.Taylor@ingenieurscanada.ca
613.232.2474, poste 213

Contexte

Ingénieurs Canada est l'organisme national qui regroupe les 12 ordres provinciaux et territoriaux chargés de réglementer la profession d'ingénieur au Canada et de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, actuellement 290 000. Le génie est une profession autoréglementée. Ingénieurs Canada existe pour soutenir ces douze organismes de réglementation du génie. Nous travaillons tous ensemble à la promotion de la profession dans l'intérêt du public.

Les ingénieurs sont le moteur d'une grande partie de l'économie du Canada. Les ressources naturelles, la fabrication, les technologies et d'autres secteurs dépendent de l'expertise d'ingénieurs. Le Canada étant l'un des cinq principaux exportateurs mondiaux de services d'ingénierie, l'expertise et la compétence de ses ingénieurs contribuent à l'économie canadienne et à l'économie mondiale. Au Canada et ailleurs dans le monde, les ingénieurs travaillent pour assurer la sécurité du public et contribuer à des collectivités fortes et prospères.

Ingénieurs Canada est plus que disposé à aider le gouvernement à bâtir un Canada meilleur. Les 290 000 membres de la profession d'ingénieur au Canada comptent d'innombrables experts prêts à aider le gouvernement à renforcer la classe moyenne, à innover dans le secteur des technologies vertes et à accroître la résilience des infrastructures du pays.

Commentaires

Ingénieurs Canada croit qu'il importe au plus haut point que des ingénieurs fassent partie du comité d'experts chargé de l'examen des processus d'évaluation environnementale. De nombreux ingénieurs possèdent des compétences uniques et l'expertise nécessaire pour recommander les meilleures politiques, procédures et technologies qui procureront aux Canadiens la plus grande valeur en termes d'avantages économiques, environnementaux et sociaux. De nombreux ingénieurs du secteur de l'énergie possèdent de l'expertise dans divers domaines, notamment en stratégie, planification, extraction, transformation, transport, et mise hors service. De plus, de nombreux ingénieurs possèdent une grande expertise dans le domaine du génie de l'environnement et des évaluations environnementales. Chaque jour, des ingénieurs de partout au pays participent à des évaluations environnementales en mesurant l'impact environnemental potentiel de leurs projets actuels et futurs. Ces ingénieurs peuvent donner des conseils objectifs et fondés sur des données probantes dans le cadre de leur mandat de servir l'intérêt public.

Ingénieurs Canada serait honoré de faciliter le recrutement d'ingénieurs hautement qualifiés et compétents qui sont reconnus pour leur leadership et leurs réalisations exceptionnelles dans leurs domaines respectifs. La participation d'ingénieurs au comité d'experts renforcera la

crédibilité et les capacités de cette instance grâce à leurs conseils objectifs et impartiaux, à leur expertise technique et à leur mandat de protéger l'intérêt du public, notre environnement et notre économie.

Nous recommandons donc vivement la création d'un comité consultatif multipartite qui pourra appuyer le comité d'experts. Ingénieurs Canada serait heureux de participer à ce comité afin d'y apporter les points de vue du génie et des sciences. Encore une fois, nous serions enchantés d'aider à trouver des ingénieurs aptes à fournir des conseils d'experts dans les domaines auxquels le comité d'experts s'intéresse et à faciliter les contacts avec eux.

En outre, voici quelques suggestions précises que nous soumettons à votre considération :

- Rétablir la confiance du public est d'une importance cruciale et l'on ne peut y arriver qu'en présentant et évaluant diverses options, au lieu de fournir une solution normative.
- Un processus de consultation préalable auprès des peuples autochtones devrait être envisagé avant tout travail préliminaire. Cela permettrait d'établir la confiance et de favoriser l'acceptabilité sociale pour passer aux étapes suivantes du processus d'évaluation environnementale.
- L'un des objectifs énoncés du processus d'évaluation environnementale est « d'aider à acheminer les ressources vers les marchés ». Encore une fois, il faut présenter des options (c.-à-d. pipelines, transport ferroviaire, etc.). Il faut aussi tenir compte de la ressource – telle qu'extraite, concentrée ou transformée – pour évaluer la meilleure valeur pour les Canadiens en termes d'avantages financiers, environnementaux et sociaux.
- Prendre des décisions fondées sur des données probantes est une nécessité qui doit être renforcée.
- Incorporer dans la portée de l'examen le besoin suivant : « Comment choisir les meilleures technologies disponibles » – ce qui est excellent et souligne la nécessité d'avoir une forte participation des ingénieurs à ce processus. Il faut s'assurer que le processus de sélection des meilleures technologies est transparent, bien communiqué et tient compte de facteurs sociaux, environnementaux et économiques mesurables.
- Il faut s'assurer que le contexte des décisions prises par le comité respecte les trois piliers de la durabilité – à savoir les facteurs économiques, environnementaux et sociaux – et que les décisions sont techniquement réalisables pour la mise en œuvre du projet.
- Le comité d'experts devrait explorer des façons de rationaliser les processus d'examen afin de réduire le délai total entre la demande et la décision. On pourrait élaborer une liste de critères pour établir, au cas par cas, l'échéancier de chaque examen, au lieu d'imposer une limite de temps.
- La portée de l'examen devrait englober la façon d'inclure les changements climatiques dans les processus d'examen. Cela comprendrait la réduction des émissions de gaz à effet de serre en tant qu'objectif explicite des projets soumis aux processus d'évaluation environnementale, ainsi que l'obligation d'intégrer dans les présentations de projets des

mesures explicitement définies pour tenir compte des impacts des changements climatiques (p. ex. : évaluation de la vulnérabilité, adaptation).

- Le processus d'évaluation environnementale devrait comprendre l'évaluation de différents scénarios – des solutions de rechange qui pourraient répondre aux besoins du promoteur du projet, mais en ayant un impact moins important sur l'environnement.
- Le processus d'évaluation environnementale doit établir la nécessité d'une surveillance continue des impacts environnementaux d'un projet, ce qui permettrait de s'assurer qu'ils respectent les limites prévues et de prendre des mesures correctrices s'ils dépassent les niveaux établis lors de l'approbation du projet.
- Le processus d'évaluation environnementale doit aussi tenir compte des impacts des projets sur la santé humaine. Actuellement, ces impacts ne sont pas pris en compte, et dans un climat changeant, on ne peut séparer la santé humaine et l'environnement. L'évaluation des impacts sur la santé humaine doit faire partie intégrante du processus d'évaluation environnementale.

Ingénieurs Canada tient à remercier le gouvernement fédéral de lui donner l'occasion de se prononcer sur cet important processus qui vise à assurer le succès de la protection de l'environnement du Canada et de la transition vers une économie faible en carbone.